



Bio en Grand Est



Cultiver et multiplier des semences paysannes sur sa ferme, quelle réglementation ?

25 Novembre 2021

Marne (51)

Indice de satisfaction des stagiaires :



Durée : 7 heures soit 1 jour(s)
Intervenant(s) : CORNET Briec, Bio en Grand Est
 MICHAUD Yoan, Bio en Grand Est
Pré-requis : Aucun

Objectif de la formation :
 Comprendre les atouts des semences paysannes et connaître leur cadre réglementaire

	Adhérent	Non-adhérent
	Coût pris en charge par VIVEA dans la limite du plafond annuel	
Stagiaire contributeur VIVEA	-	
Stagiaire non contributeur VIVEA	203,00 €	304,00 €
Demi-Tarif	0,00 €	0,00 €

Pour les stagiaires non contributeurs VIVEA, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations biograndest.org/seformer

Responsable de la formation : CORNET Briec
briec.cornet@biograndest.org
 06.88.28.37.68

Méthodes pédagogiques :
 Apports théoriques en salle avec des diapositives, retours d'expériences sur des cas concrets, échange avec les intervenants et entre les stagiaires, quizz et atelier participatif

Moyens d'évaluation :
 Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

Programme de la formation :

25/11/2021	Chalons en Champagne	Matinée : - Tour de table : présentation des fermes, de leur utilisation ou volonté d'utilisation des semences paysannes et des attentes vis-à-vis de la formation - Notions autour des semences et leur réglementation - Quizz "Est-ce une semence paysannes ?" - Présentation des actions de l'Or des Graines Après-midi : - Présentation des actions de l'Or des Graines (suite et fin) - Atelier participatif autour des "enjeux des semences paysannes sur ma ferme et au niveau collectif" - Intérêts des semences paysannes et particularités agronomiques de ces semences - Comment multiplier les semences paysannes ? Point sur la carie et moyen de lutte possible. - Témoignage d'un agriculteur bio travaillant avec les semences paysannes
------------	----------------------	---

Repas sur place

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.

Bio en Grand Est est certifié pour son activité de formation



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :



Bulletin d'inscription à la formation :

Cultiver et multiplier des semences paysannes sur sa ferme, quelle réglementation ?

NOM - Prénom :
 Mail :
 Tél. :
 Date de naissance :

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- ☐ chef d'exploitation
☐ Conjoint(e) collaborateur(trice)
☐ Aide familiale
☐ Cotisant(e) solidaire
☐ Salarié(e)
☐ Autre – précisez :

Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le

20/11/2021

briec.cornet@biograndest.org

Bio en Grand Est - Complexe agricole du Mont-Bernard - Bât. France
 Luzerne ; 51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.